



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
----  
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE  
----  
CANTON DE VILLEMUR sur TARN  
-----  
MAIRIE de MIREPOIX sur TARN

Le 22 novembre 2019,

Chères Mirapissiennes, chers Mirapissiens,

Suite au drame qui nous touche toutes et tous, le Conseil Municipal a choisi de vous adresser ce courrier afin de vous communiquer les faits tels qu'ils sont connus aujourd'hui plutôt que de laisser certains médias raconter ... un peu tout !

Lundi matin 18 novembre, aux alentours de huit heures, au passage d'un poids lourd, le pont de notre village s'est effondré, entraînant ce véhicule ainsi qu'une voiture dans le Tarn.

Presque personne n'a vu le pont s'effondrer mais de nombreux témoins sont arrivés rapidement sur les lieux du drame après avoir entendu une énorme déflagration.

La conductrice de la voiture, entraînée par le courant, a été secourue par des personnes du village avant d'être extraite du Tarn par les secours.

En même temps, deux pompiers de Villemur essayaient au péril de leur vie, d'accéder à la voiture pour porter secours à l'adolescente de 15 ans restée à l'intérieur.

Impuissants face aux éléments (température de l'eau et courant fort) et sans équipement adapté, ils n'ont pu atteindre le véhicule.

Les plongeurs du SDIS 31 (pompiers) sont intervenus en Zodiac et ont réussi à dégager le corps sans vie de la jeune fille vers 9h30.

Toute la journée, les plongeurs se sont ensuite relayés pour accéder au camion. Après maintes difficultés, vers 21h30, ils sont arrivés à sortir le corps du conducteur de la cabine.

Nous tenons à remercier très chaleureusement tous les habitants qui ont participé au sauvetage de la conductrice et tous ceux qui ont aidé à la gestion de la crise.

Un grand merci aussi aux sapeurs-pompiers, aux forces de gendarmerie, à la police municipale, au secteur routier de Villemur sur Tarn, à la Cellule d'Urgence Médico Psychologique de Purpan, à l'association France Victimes, au SAMU, à la Circonscription de l'Education Nationale, au personnel de la mairie et du SIGEP, au restaurateur du village, à M. le Maire de Bessières et à la cuisine centrale de sa commune, aux agents de la communauté de communes Val Aïgo.

Mardi matin, les enquêteurs de la gendarmerie ont réalisé, à l'aide de drones, la modélisation en 3D du site pour aider à la reconstitution de l'événement.

L'après-midi, les plongeurs de la gendarmerie, aidés d'un engin de levage, ont procédé à la sortie de la voiture.

Mercredi, toute la matinée, un géomètre est venu compléter les relevés utiles à la reconstitution de la scène.

Le bureau d'études CEREMA, qui avait vérifié l'ouvrage en 2018, est venu examiner la scène du drame.

Depuis lundi, il est interdit de s'approcher de l'ouvrage. La partie émergée reste instable et potentiellement dangereuse.

Aujourd'hui, deux familles sont dans le malheur et nous nous associons pleinement à leur grande douleur. A l'initiative des élèves, nous vous proposons de participer à une marche silencieuse le samedi 30 novembre à 10h30 au départ de l'école (stationnement à la salle des fêtes).

Dans le même esprit, le Conseil Municipal a décidé d'annuler les manifestations de fin d'année et de ne pas illuminer le village.

Vous êtes déjà nombreux à nous demander quelles mesures peuvent être prises pour pallier à l'effondrement de notre pont.

-Le Conseil départemental a accepté de prolonger la ligne HOP (Transport vers l'agglomération Toulouse –Métro Gramont) jusqu'au parking de la salle des fêtes voir annexe 1 (2 pages).

-Les trajets des transports scolaires ont été modifiés voir annexe 2 (3 pages).

-La RD 22A (Route de Villemur) au départ du giratoire de Layrac est interdite aux poids lourds, seuls les transports en commun et les véhicules de service pourront circuler sur cet axe.

-Pour donner suite à la Cellule psychologique mise en place pendant 3 jours, différentes cellules peuvent vous aider à surmonter ce choc. La mairie met à disposition des contacts de professionnels pouvant vous aider (consultations gratuites), voir annexe 3.

-Si les habitants proches du pont le souhaitent, la mairie peut mandater un expert suite aux tremblements subis par leur habitation.

-La municipalité a sollicité des rendez-vous avec les services de l'Etat, le département et la région pour arrêter un calendrier d'actions amenant à la reconstruction d'un nouvel ouvrage.

Dans l'épreuve douloureuse que nous traversons, population et élus que nous sommes, sachez que si vous souhaitez nous rencontrer nous sommes tous mobilisés et à votre entière disposition.

**Le Maire et son Conseil Municipal.**